Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-012_02_2026-DE

Bordereau de signature

012-02-2026 Actualisation AP CP

Signataire	Date	Annotation
Frédérique MINSSIEUX	17/02/2026	**Action : Visa**
Thierry BEAUJOUAN	26/02/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Thierry BEAUJOUAN (Maire , COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 06 juin 2023 à 11:31 au 06 juin 2026 à 11:31.
Frédérique MINSSIEUX	26/02/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : PDF_34304 // Deliberations

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-012_02_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	26

Vote
A la majorité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 janvier 2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, AUBEUX Céline, BILY Vanessa, BOISNARD Aurélie, BOUCHARD Emilie, DIVET Marcel, DJOKO-KOUAM Moïse, FERRIER Marie-Josèphe, FEVRIER Amélie, FOUGERAY Jacqueline, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GICQUEL Jérôme, GUILLONNET Madeleine, GUILLOT Sandrine, HERAULT Chantal, LEDEDENTE Sébastien, LEPOGAM Philippe, LERAY Michel, MARCHAND Régis, MENOUX Serge, MOLLIERE David, OUVRARD Vincent, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, SOREL Bernadette,

Absent(s) ayant donné procuration : VOLAND Christian à Mme PLANCHENAULT Thérèse,
Absent(s) : DUPONT Lucie, JUDAIS Maxime, MALDONADO Jean-Marc, MAUNY Odile, MERCIER Gaëlle,

A été nommé(e) secrétaire : Mme AUBEUX Céline

2026_012 – Modification des 4 autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre du vote du budget primitif 2026

Conformément aux articles L.2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Cette procédure permet de disposer d'une meilleure visibilité financière des projets d'investissement de la collectivité et d'améliorer de pilotage de la gestion pluriannuelle des investissements.

Des AP/CP ont été votées en 2023 pour gérer les opérations de travaux suivantes :

- *réalisation d'un cinéma-espace culturel*
- *réaménagement de l'espace socio-culturel Alexis Moison*
- *extension de la mairie principale*

Une AP/CP a été créée en mars 2024 :

- *Agrandissement et rénovation de la maternelle George Sand*

Les conditions de réalisation et de financement de ces opérations ont évolué et nécessitent une mise à jour des AP/CP votées en 2023 et 2024.

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 26/02/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-012_02_2026-DE

Le bilan de l'AP « réalisation d'un cinéma-espace culturel » se présente ainsi à fin 2025 :

Dernière actualisation de l'AP (Création en mars 2023 et révisée en 2025)					Selon réalisation à fin 2025	
Montant de l'AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Réalisé 2025	Enveloppe résiduelle de l'AP
5 460 000,00 €	75 422,80 €	302 821,53 €	3 940 000,00 €	1 141 755,67 €	2 843 086,09 €	2 238 669,58 €

Selon l'actualisation de la dernière PPI présentée au Conseil Municipal en décembre dernier, l'actualisation du programme donne un besoin plus important pour la dernière année de travaux que les crédits résiduels de l'AP.

Dès lors, il est proposé d'abonder le programme initial de 100 000€ et de modifier la répartition des crédits de paiement annuel.

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
5 560 000,00 €	2 338 669,58 €	2 338 669,58 €	- €

Le bilan de l'AP « réaménagement de l'espace socio-culturel Alexis Moison» se présente ainsi à fin 2025 :

Dernière actualisation de l'AP (Création en mars 2023)					Selon réalisation à fin 2025	
Montant de l'AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Réalisé 2025	Enveloppe résiduelle de l'AP
2 331 800,56 €	146 766,70 €	1 390 370,86 €	794 663,00 €	- €	674 333,11 €	120 329,89 €

Selon l'actualisation de la dernière PPI présentée au Conseil Municipal en décembre dernier, l'actualisation du programme donne un besoin moins important pour la dernière année de travaux que les crédits résiduels de l'AP.

Dès lors, il est proposé de diminuer le programme initial de 80 000€ et de modifier la répartition des crédits de paiement annuel.

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
2 251 800,56 €	40 329,89 €	40 329,89 €	

Le bilan de l'AP « extension de la mairie principale » se présente ainsi à fin 2025 :

Dernière actualisation de l'AP (Création en mars 2023 et révisée en 2025)					Selon réalisation à fin 2025	
Montant de l'AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Réalisé 2025	Enveloppe résiduelle de l'AP
3 075 000,00 €	6 195,68 €	183 191,89 €	1 745 000,00 €	1 140 612,43 €	694 026,84 €	2 191 585,59 €

Selon l'actualisation de la dernière PPI présentée au Conseil Municipal en décembre dernier, l'actualisation du programme donne un besoin certainement moins important pour la fin des

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-012_02_2026-DE

travaux que les crédits résiduels de l'AP néanmoins compte tenu de l'état d'avancement des travaux et des équipements à acquérir il est proposé de laisser l'enveloppe inchangée.

Dès lors, il est proposé de modifier uniquement la répartition des crédits de paiement annuel.

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
3 075 000,00 €	2 191 585,59 €	2 191 585,59 €	

Le bilan de l'AP « agrandissement et rénovation de la maternelle George Sand » se présente ainsi à fin 2025 :

Dernière actualisation de l'AP (Création en mars 2024)					Selon réalisation à fin 2025	
Montant de l'AP	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Réalisé 2025	Enveloppe résiduelle de l'AP
1 730 000,00 €	36 688,77 €	450 000,00 €	815 000,00 €	428 311,23 €	247 998,77 €	1 445 312,46 €

Selon l'actualisation de la dernière PPI présentée au Conseil Municipal en décembre dernier, l'actualisation du programme donne un besoin plus important pour mener à bien les deux tranches de travaux que les crédits résiduels de l'AP.

Dès lors, il est proposé d'abonder le programme initial de 150 000€ et de modifier la répartition des crédits de paiement annuel.

Actualisation			
Montant de l'AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1 880 000,00 €	1 140 000,00 €	455 312,46 €	

Il est proposé au conseil municipal de :

- *Modifier l'AP/CP pour la réalisation d'un cinéma-espace culturel telle que :*

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
5 560 000,00 €	2 338 669,58 €	2 338 669,58 €	- €

- *Modifier l'AP/CP pour le réaménagement de l'espace socio-culturel Alexis Moison telle que :*

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
2 251 800,56 €	40 329,89 €	40 329,89 €	

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-012_02_2026-DE

– *Modifier l'AP/CP pour l'extension de la mairie principale telle que :*

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
3 075 000,00 €	2 191 585,59 €	2 191 585,59 €	

– Modifier l'AP/CP pour l'agrandissement et la rénovation de la maternelle George Sand telle que :

Actualisation			
Montant de l'AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1 880 000,00 €	1 140 000,00 €	455 312,46 €	

Le conseil municipal est invité à délibérer.

DÉLIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n°101 et 102-11-2022 du Conseil Municipal du 30 novembre 2022 approuvant la nomenclature M57 et le règlement budgétaire et financier pour la gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement,
Vu la délibération n°017-03-2023 du Conseil Municipal du 27 mars 2023 d'autorisation de programme pour la réalisation d'un cinéma-espace culturel,
Vu la délibération n°016-03-2023 du Conseil Municipal du 27 mars 2023 d'autorisation de programme pour le réaménagement de l'espace socio-culturel Alexis Moison,
Vu la délibération n°018-03-2023 du Conseil Municipal du 27 mars 2023 d'autorisation de programme pour l'extension de la mairie principale,
Vu la délibération n°024_03_2024 du Conseil Municipal du 25 mars 2024 d'autorisation de programme pour l'extension et la restructuration de l'école maternelle George Sand,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'affiner les prévisions budgétaires d'investissement aux réalisations prévisionnelles,
Vu l'avis de la Commission Finances du 26 janvier 2025,

Le conseil municipal,
Sur rapport de M. ROUL, Adjoint au maire délégué aux finances et aux moyens généraux,
Après en avoir délibéré,

Modifie l'AP/CP pour la réalisation d'un cinéma-espace culturel telle que :

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
5 560 000,00 €	2 338 669,58 €	2 338 669,58 €	- €

Modifie l'AP/CP pour le réaménagement de l'espace socio-culturel Alexis Moison telle que :

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-012_02_2026-DE

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
2 251 800,56 €	40 329,89 €	40 329,89 €	

Modifie l'AP/CP pour l'extension de la mairie principale telle que :

Actualisation			
Montant de l'AP	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026	CP 2027
3 075 000,00 €	2 191 585,59 €	2 191 585,59 €	

Modifie l'AP/CP pour l'extension et la restructuration de l'école maternelle George Sand telle que :

Actualisation			
Montant de l'AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1 880 000,00 €	1 140 000,00 €	455 312,46 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/02/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN